IT & TÉLÉCOMMUNICATIONS

Novembre : sécuriser les renouvellements avant la sortie cloud de janvier.

Les contrats négociés maintenant peuvent franchir le 12 janvier 2027, échéance de suppression des frais de changement couverts par le Data Act. Priorité ANYWAY : comparer usages, coûts et sortie réelle, puis clarifier la responsabilité du fournisseur sur les vulnérabilités. Les indices de prestations ne sont pas des prix de licence ; aucune valeur Syntec de septembre ou d'octobre non vérifiée n'est ajoutée.

SERVICES INFORMATION-COMMUNICATION BTOB

106,7

indice, référence 100 en 2021

T2 2026

SYNTEC RÉVISÉ

320,4

points d'indice

Août 2026 ; publication 30/09/2026

Prestations : pas de nouveau trimestre disponible

Au 1er novembre, le dernier IPSE information-communication BtoB reste celui du T2 : 106,7, +1,3 % trimestriel et +0,9 % annuel. La prochaine publication est annoncée le 26 novembre. Lecture ANYWAY : ce repère ne documente pas une hausse nouvelle d'octobre ; exiger un chiffrage séparé des usages, abonnements et jours de prestation. [1]

Indexation : la dernière valeur accessible reste août

La page officielle Syntec consultée s'arrête à août 2026 : 320,4, après 321,5 en juillet. Aucune valeur de septembre/octobre n'a pu être vérifiée. Lecture ANYWAY : écrire mois, version et clause applicables ; éviter de confondre absence de publication accessible et stabilité du coût au mois de novembre. [2]

LECTURE ANYWAY

Extraire comptes actifs, consommations cloud, stockage et modules utilisés ; calculer un scénario à périmètre et disponibilité constants. Valider toute économie après rapprochement des factures, sans la déduire d'une remise catalogue.

MARCHÉS & TENDANCES

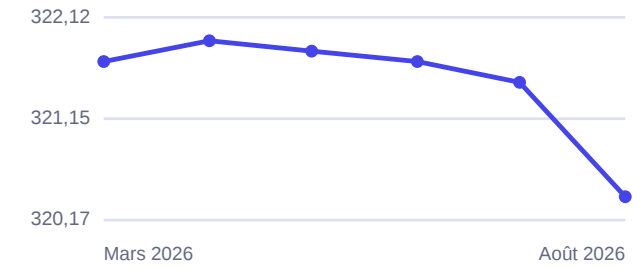
Cours et indices : voir leur évolution.

INDICATEUR	NIVEAU / PÉRIODE	ÉVOLUTION / PÉRIMÈTRE
Services information-communication BtoB [1]	106,7 indice, référence 100 en 2021 · T2 2026	+1,3 % / trimestre ; +0,9 % / an · France, section J, services vendus aux entreprises françaises
Syntec révisé [2]	320,4 points d'indice · Août 2026 ; publication 30/09/2026	Juillet : 321,5 ; -0,34 % calculé par ANYWAY · Coûts de main-d'œuvre des activités intellectuelles représentées par Syntec

Évolution des indices de prestations [2] [1]

Syntec révisé

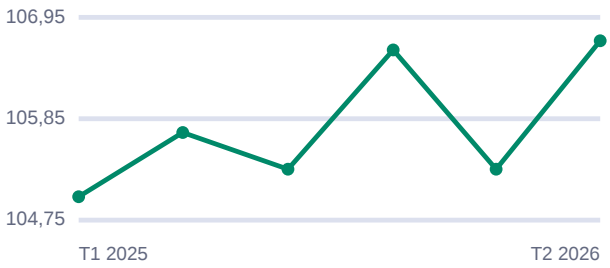
points d'indice, version révisée



321,7 à 320,4 · -0,4 %

Prix des services BtoB - J : information et communication

indice, référence 100 en 2021



105 à 106,7 · +1,62 %

Les valeurs restent celles vérifiées pour l'édition précédente : Syntec 320,4 en août et IPSE 106,7 au T2. La collecte du 1er novembre n'a pas fourni de nouveau point officiel accessible ; conserver ces périodes pour la révision, sans inventer septembre.

Chaque série possède son unité et son échelle. Dernières observations accessibles, explicitement reconduites après contrôle. Deux bases et fréquences différentes : graphiques séparés. Syntec révisé sans raccordement ancien ; IPSE BtoB France, référence 100 en 2021. Fréquence des observations : mensuelle ; trimestrielle.

Cyberrésilience : une obligation déjà commencée

La Commission rappelle le début des obligations de signalement CRA au 11 septembre 2026, avant les obligations principales du 11 décembre 2027. Elles concernent les fabricants de produits numériques dans le champ. Lecture ANYWAY : négocier l'alerte au client, les correctifs et la continuité ; ne pas présenter tout service cloud comme automatiquement soumis au même régime. [9]

RÉGLEMENTATION & RSE

Sécuriser la conformité, activer les leviers responsables.

RGPD : sous-traitance · EN VIGUEUR

L'article 28 encadre les traitements pour votre compte : instructions, sécurité, sous-traitants ultérieurs et fin de service. Les rôles réels priment sur l'intitulé du contrat. [3] **À faire :** Valider l'annexe avec le DPO ; vérifier accès, transferts et effacement.

Data Act : sortie cloud · ÉCHÉANCE FUTURE

Application depuis 12/09/2025 ; frais de changement couverts supprimés au 12/01/2027. Abonnements, pénalités proportionnées et coûts internes restent distincts. Certaines prestations sur mesure et versions d'essai sont exemptées par l'article 31. [4] [8] **À faire :** Décomposer les frais et exemptions ; contractualiser assistance et formats, puis tester la sortie.

AI Act : calendrier ciblé · EN VIGUEUR

Omnibus 2026/1744 adopté : chapitre III sections 1-3, sauf 6(5), au 02/12/2027 pour annexe III et 02/08/2028 pour annexe I. Les obligations déjà applicables ne sont pas toutes reportées. [5] **À faire :** Classer usage et rôle ; vérifier le calendrier du produit avec le juriste.

RSE · Renouvellements 2027 : durée de vie et sobriété vérifiables

Terminaux : conserver un service utile

Les exigences européennes applicables depuis juin 2025 aux appareils concernés portent sur batterie, pièces et réparabilité. Pour le budget 2027, comparer réparation, réaffectation et remplacement sur une durée commune ; l'existence d'un label ou d'une fiche EPREL ne démontre pas un gain carbone identique pour chaque modèle. [6] [3]

À engager : Demander support, pièces et coût de réparation ; intégrer un test de réaffectation avec effacement vérifié des données.

Logiciels : suivre les ressources réellement mobilisées

Le RGESN propose une démarche documentée pour les services numériques. Son score suit la mise en œuvre du référentiel, pas directement le carbone. En novembre, demander la déclaration d'écoconception et vérifier la compatibilité avec les terminaux conservés, plutôt qu'une promesse environnementale générique. [7]

À engager : Fixer des objectifs de compatibilité et consommation ; mesurer les résultats et réexaminer les fonctionnalités peu utilisées avant renouvellement.

DÉCISIONS ACHATS

Transformer la veille en décisions documentées.

Tester la réversibilité avant de signer

Exécuter un export représentatif, mesurer délai et ressources, documenter formats, suppression et continuité. Exiger les exclusions de service ou coûts supplémentaires par écrit avant de franchir janvier 2027.

Relier cybersécurité et contrat

Identifier fabricants, intégrateurs et hébergeurs ; désigner les contacts d'incident et les délais contractuels d'alerte, correctif et restauration, adaptés au service acheté.

Encadrer les fonctions IA

Inventorier usages et données, vérifier le rôle réel et le calendrier applicable ; demander une preuve de performance sur un cas test, avec contrôle humain et conditions de sortie.

ANYWAY VOUS ACCOMPAGNE

Un premier échange pour cadrer vos priorités, comparer les offres et sécuriser vos engagements.

Thomas DELOTS · 06 63 25 32 35 · contact@anyway-consulting.fr

SOURCES · liens cliquables · collecte 2026-11-01

[1] INSEE · IPSE T2 2026 : dernier trimestre publié au 1er novembre · 2026-08-27
[2] Fédération Syntec · Syntec révisé : historique officiel accessible au 1er novembre, dernière valeur août · 2026-09-30
[3] CNIL · Responsable de traitement et sous-traitant : six bonnes pratiques · 2020-07-08
[4] Commission européenne · Data Act : explication et calendrier de changement de fournisseur · Date non indiquée sur la page
[5] Commission européenne · AI Act : article 113 consolidé après le règlement 2026/1744 · Version consolidée du 2026-07-27
[6] Commission européenne · Smartphones et tablettes : règles d'écoconception et étiquetage · Date non indiquée sur la page
[7] Arcep / Arcom · Référentiel général d'écoconception des services numériques · 2024-05-17
[8] Parlement européen / Conseil de l'Union européenne · Data Act : texte adopté, articles 2(36), 29, 31 et considérant 89 · 2023-12-13
[9] Commission européenne · Cyber Resilience Act : calendrier et obligations des fabricants · Date non indiquée sur la page

Retrouvez la rubrique, les précisions et les prochaines éditions sur anyway-consulting.fr